

13 novembre 2017

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Hugues, tenue le treize (13) novembre 2017 à la salle municipale située au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues.

Sont présents: mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Simon Valcourt, René Martin, Audrey Lussier, Thomas Fortier-Pesant, Ginette Daviau et Michaël Bernier, tous membres du Conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux.

Madame Carole Thibeault, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

À vingt heures quatre (20h04), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du Conseil.

17-11-216

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 03 octobre 2017;
- 4. TRÉSORERIE :**
 - 4.1 Adoption des comptes payés à payer – Bordereau # 2017-10-26;
 - 4.2 Travaux de resurfaçage – Route du Moulin – Décompte final;
 - 4.3 Contrôle de la qualité des matériaux au chantier – Travaux de resurfaçage en enrobé tiède d'une partie du rang Bourgchemin Est – Entériner le mandat confié à la firme « Englobe inc. »;
 - 4.4 Décompte progressif # 1 – Pavage d'une partie du rang Bourgchemin Est;
 - 4.5 Travaux 2017 - Pavage d'une partie du 4^e rang & d'une partie du rang Bourgchemin Est – Utilisation du solde disponible de règlements d'emprunt;
 - 4.6 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - Reddition de compte 2017;
 - 4.7 Demande de versement de la subvention – Amélioration d'une partie du rang Bourgchemin Est;
- 5. ADMINISTRATION :**
 - 5.1 Dépôt – Rapport de l'inspecteur;
 - 5.2 Fermeture de la mairie pour les vacances des Fêtes.
- 6. VOIRIE-AQUEDUC-ÉGOUT :**
 - 6.1 Tablette (logiciel d'arpentage inclus) et formation pour GPS – Geneq inc.;
 - 6.2 Formulaire de l'usage de l'eau potable 2016 – Dépôt;
- 7. URBANISME :**
 - 7.1 Aucun point
- 8. REQUÊTES DIVERSES :**
 - 8.1 Droit de passage pour la saison de quad 2017-2018;
 - 8.2 Projets de règlements de mise en œuvre de la Loi sur les hydrocarbures – Transmission d'une lettre à la sous-ministre associée à l'énergie et aux mines, Mme Luce Asselin, au ministre Pierre Moreau et au Premier ministre Couillard;
 - 8.3 Journée mondiale de l'enfance – La grande semaine des tout-petits 2017 – Proclamation;
 - 8.4 Campagne Municipalités contre le radon – Association pulmonaire du Québec;
 - 8.5 Syndicats de l'UPA des Maskoutains nord-est et de la Vallée maskoutaine – Campagne d'affichage sur la sécurité routière – Déclaration d'intérêt;
 - 8.6 Achat conjoint de bacs roulants 2018;
 - 8.7 Centre d'écoute Montérégie – Briser l'isolement chez les aînés – Demande de soutien financier.
- 9. DEMANDES DE LA RÉGIE INCENDIE (RIPINM) :**
 - 9.1 Aucun point
- 10. IMMEUBLES :**
 - 10.1 Aucun point

13 novembre 2017

11. **VARIA :**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS : (30 MINUTES)**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé, en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE

17-11-217 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 03 OCTOBRE 2017**

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal du 3 octobre 2017 tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉE

17-11-218 **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS À PAYER – BORDEREAU # 2017-10-26**

Les membres du conseil ont tous reçu une copie du bordereau # 2017-10-26 des comptes payés et à payer au montant de 312 414,87\$ pour le mois d'octobre 2017, ainsi que le montant des salaires versés pour le mois de septembre 2017 au montant de 20 616,47\$.

Il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les comptes payés et à payer totalisant 333 031,34\$.

ADOPTÉE

17-11-219 **TRAVAUX DE RESURFAÇAGE – ROUTE DU MOULIN – DÉCOMPTE FINAL**

Suite à la recommandation du Service d'ingénierie et d'expertise techniques de la MRC des Maskoutains datée du 16 octobre 2017, il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le paiement du décompte final au montant de 14 126,56\$ (taxes incluses) à la firme Pavages Maska inc., concernant les travaux d'asphaltage d'une partie de la route du Moulin réalisés en 2016.

ADOPTÉE

17-11-220 **CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX AU CHANTIER – TRAVAUX DE RESURFAÇAGE EN ENROBÉ TIÈDE D'UNE PARTIE DU RANG BOURGHEMIN EST – ENTÉRINER LE MANDAT CONFIE À LA FIRME « ENGLOBE INC. »**

Suite à la demande de soumissions pour le contrôle de la qualité des matériaux dans le cadre des travaux de pavage d'une partie du rang Bourgchemin Est, 3 entreprises ont déposé leur offre et dont voici les résultats :

SOUSSIONNAIRE	PRIX SOUSSIONNÉ (taxes incluses)
Englobe Corp.	2 644,43\$
Les services EXP	2 815,74\$
Laboratoires de la Montérégie	2 991,65\$

Il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner le contrat octroyé à la firme « Englobe Corp. », le plus bas soumissionnaire conforme.

13 novembre 2017

ADOPTÉE

17-11-221

DÉCOMPTE PROGRESSIF # 1 – PAVAGE D'UNE PARTIE DU RANG BOURGCHÉMIN EST

Suite à la recommandation du Service d'ingénierie et d'expertise techniques de la MRC des Maskoutains datée du 9 novembre 2017, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le paiement du décompte # 1 au montant de 208 275,67\$ (taxes incluses) à la firme Pavages Maska inc., concernant les travaux d'asphaltage d'une partie du rang Bourgchemin Est.

ADOPTÉE

17-11-222

TRAVAUX 2017 - PAVAGE D'UNE PARTIE DU 4^E RANG & D'UNE PARTIE DU RANG BOURGCHÉMIN EST – UTILISATION DU SOLDE DISPONIBLE DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

Considérant qu'une partie des coûts des travaux de pavage, réalisés en 2014 sur le rang Bourgchemin Ouest et la rue Saint-Jacques, étaient inclus à la programmation de travaux déposée au MAMOT, en date du 11 octobre 2016, dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018);

Considérant que la majeure partie de ces travaux était déjà financée par règlements d'emprunts;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'utiliser le solde disponible de ces règlements d'emprunt pour les travaux de pavage réalisés en 2017 sur une partie du 4^e rang et une partie du rang Bourgchemin Est.

ADOPTÉE

17-11-223

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - REDDITION DE COMPTE 2017

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 90 200 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la prochaine édition de la reddition de comptes sera intégrée à la production du rapport financier, exigé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Hugues informe son vérificateur externe de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

17-11-224

DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION – AMÉLIORATION D'UNE PARTIE DU RANG BOURGCHÉMIN EST

Considérant la résolution # 17-10-199 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 3 octobre 2017, concernant les travaux de resurfaçage en enrobé tiède d'une partie du rang Bourgchemin Est et la réalisation complète de ces travaux par la firme « Pavages Maska inc. »;

Considérant la subvention annoncée par le Ministère des Transports dans le cadre du programme

13 novembre 2017

« Aide à l'amélioration du réseau routier municipal » d'un montant de 15 000 \$ lequel montant devait être utilisé pour l'amélioration de la rue Saint-Germain;

Considérant que les travaux de la rue Saint-Germain sont reportés en 2018-2019;

Considérant qu'une demande de substitution des travaux a été transmise au Ministère des Transports afin de pouvoir utiliser ce montant pour les travaux du rang Bourgchemin Est;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater la directrice générale pour transmettre au Ministère des Transports la demande de versement de la subvention telle qu'annoncée dans sa lettre datée du 27 juin 2017.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil municipal, le rapport émis par M. Mathieu Brunelle-Descheneaux, inspecteur en bâtiment, ainsi que la liste des permis pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2017.

17-11-225

FERMETURE DE LA MAIRIE POUR LES VACANCES DES FÊTES

À l'occasion de la période des Fêtes, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la fermeture de la Mairie du jeudi 20 décembre 2017 à 18h00 jusqu'au mardi 3 janvier 2018, 8h00.

ADOPTÉE

17-11-226

TABLETTE (LOGICIEL D'ARPENTAGE INCLUS) ET FORMATION POUR GPS – GENEQ INC

Considérant la soumission reçue de la firme Geneq inc. pour l'acquisition d'une tablette avec logiciel d'arpentage intégré, qui sera utilisée avec le récepteur GPS de la Municipalité;

Considérant que l'extraction de données du GPS avec l'utilisation d'un iphone était complexe et les applications étaient limitées;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De permettre au responsable des travaux publics de faire l'acquisition de cet équipement de la firme Geneq inc. et de planifier la formation dès que possible.

ADOPTÉE

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE 2016 – DÉPÔT

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil, le formulaire de l'usage de l'eau potable 2016, approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

17-11-227

DROIT DE PASSAGE POUR LA SAISON DE QUAD 2017-2018

Considérant la demande de droit de passage reçue du Club 3 & 4 roues du Comté de Johnson en date du 20 septembre 2017 ;

Considérant qu'il n'y a aucun changement de tracé pour la saison 2017-2018 ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le droit de passage au Club 3 & 4 roues du Comté de Johnson, sur certaines rues et

13 novembre 2017

routes de la Municipalité pour la saison 2017-2018, selon le tracé déposé au bureau de la directrice générale le 3 septembre 2014 ;

D'informer le Club 3 & 4 Roues du Comté de Johnson que pour la route et la rue Yamaska, la demande devra se faire auprès du Ministère des Transports du Québec, cette route étant sous sa juridiction.

Que la Municipalité s'engage à entretenir la signalisation afin qu'elle demeure adéquate et sécuritaire sur la portion des traverses sous sa juridiction.

ADOPTÉE

17-11-228

PROJETS DE RÈGLEMENTS DE MISE EN ŒUVRE DE LA LOI SUR LES HYDROCARBURES – TRANSMISSION D'UNE LETTRE À LA SOUS-MINISTRE ASSOCIÉE À L'ÉNERGIE ET AUX MINES, MME LUCE ASSELIN, AU MINISTRE PIERRE MOREAU ET AU PREMIER MINISTRE COUILLARD

Considérant la demande du Regroupement vigilance hydrocarbures Québec afin que la Municipalité transmette une lettre de commentaires à la sous-ministre associée à l'Énergie et aux Mines, Mme Luce Asselin, ainsi qu'au ministre Pierre Moreau et au premier ministre concernant les projets de règlements de mise en œuvre de la Loi sur les hydrocarbures;

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le maire à transmettre une lettre de commentaires à la sous-ministre associée à l'Énergie et aux Mines, Mme Luce Asselin, ainsi qu'au ministre Pierre Moreau et au premier ministre, concernant les projets de règlements de mise en œuvre de la Loi sur les hydrocarbures, tel que demandé par le Regroupement vigilance hydrocarbures Québec.

ADOPTÉE

17-11-229

JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE – LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS 2017 – PROCLAMATION

Considérant que, le 20 novembre, des municipalités et des MRC ont souligné ensemble la Journée mondiale de l'enfance;

Considérant la Politique de la famille et de développement social qui, par ses objectifs, valorise l'éducation et ce, dès la petite enfance;

Considérant l'importance de s'impliquer le plus tôt possible dans le développement des jeunes enfants dans le but d'assurer l'atteinte de leur plein potentiel;

Considérant que les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant et que leur action éducative fait partie intégrante du continuum éducatif;

Considérant que les études de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) reconnaissent qu'en matière d'accueil et d'éducation des jeunes enfants, c'est la qualité qui prime;

Considérant que, selon l'UNESCO, l'éducation est un droit fondamental, indispensable à l'exercice de tous les autres droits de la personne;

Considérant que la MRC des Maskoutains invite les municipalités membres à proclamer le 20 novembre la Journée mondiale de l'enfance;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De proclamer le 20 novembre Journée mondiale de l'enfance et d'encourager les concitoyens et concitoyennes à reconnaître l'importance d'agir dès la petite enfance.

ADOPTÉE

13 novembre 2017

17-11-230

**CAMPAGNE MUNICIPALITÉS CONTRE LE RADON –
ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC**

Considérant que l'Association pulmonaire du Québec invite la Municipalité de Saint-Hugues à rejoindre la Campagne Municipalités contre le radon dont plusieurs villes, à ce jour, ont déjà emboité le pas;

Considérant que le radon est la 2e cause de cancer du poumon après le tabagisme;

Considérant que cette campagne vise à sensibiliser les citoyens à ce risque sournois qu'est le radon;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Hugues participe à la « Campagne Municipalités contre le radon 2017 » de L'Association pulmonaire du Québec et s'engage à sensibiliser et faire de la prévention auprès de la population en matière de lutte au radon.

ADOPTÉE

17-11-231

**SYNDICATS DE L'UPA DES MASKOUTAINS NORD-EST ET DE
LA VALLÉE MASKOUTAINE – CAMPAGNE D’AFFICHAGE SUR
LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE – DÉCLARATION D’INTÉRÊT**

CONSIDÉRANT la demande des syndicats de l'UPA des Maskoutains nord-est et de la Vallée maskoutaine de connaître les municipalités intéressées à participer à une campagne d'affichage sur la sécurité routière qui se tiendrait au printemps et à l'automne chaque année;

CONSIDÉRANT que l'affichage indiquant la présence potentielle de machinerie agricole sur les routes pouvant mener à des accidents est jugé insuffisant, puisque les automobilistes ne voient pas toujours de loin la machinerie agricole, notamment en raison de la configuration des routes;

CONSIDÉRANT que la machinerie agricole est de plus en plus imposante, ce qui occasionne des problématiques de visibilité, mais aussi un risque accru pour les utilisateurs de la route, notamment lors de dépassements;

CONSIDÉRANT que les syndicats de base de l'UPA de la Montérégie fourniront les affiches et que chaque municipalité aura la responsabilité de procéder à l'installation des panneaux d'affichage temporaires aux extrémités de leur municipalité, au printemps et à l'automne, sur les chemins publics dont l'entretien est à leurs charges au sens du paragraphe 6 de l'article 4 du Code de la sécurité routière (RLRQ, c. C-24.2) ou bien sur des terrains appartenant à des tiers en ayant obtenu leurs autorisations au préalable;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de liaison MRC/UPA recommandent au conseil de demander, à cet effet, aux municipalités de la MRC de déclarer leur intérêt par voie de résolution, à participer à la campagne d'affichage temporaire sur la sécurité routière des syndicats de base de l'UPA de la Montérégie, qui aurait lieu chaque printemps et automne sur les chemins publics dont l'entretien est à leurs charges au sens du paragraphe 6 de l'article 4 du Code de la sécurité routière (RLRQ, c. C-24.2) ou terrains appartenant à des tiers en ayant obtenu leurs autorisations, et ce, avant la fin janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Hugues déclare son intérêt à participer à la campagne d'affichage sur la sécurité routière des syndicats de base de l'UPA de la Montérégie qui aurait lieu chaque printemps et automne sur les chemins publics dont l'entretien est à leurs charges au sens du paragraphe 6 de l'article 4 du Code de la sécurité routière (RLRQ, c. C-24.2) ou des terrains appartenant à des tiers en ayant obtenu leurs autorisations au préalable, et ce, avant la fin janvier 2018.

ADOPTÉE

17-11-232

ACHAT CONJOINT DE BACS ROULANTS 2018

- 0.1 ATTENDU QUE la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;
- 0.2 ATTENDU les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;
- 0.3 ATTENDU QUE, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;
- 0.4 ATTENDU QUE la Régie a fixé **au 11 décembre 2017 la date limite** à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;
- 0.5 ATTENDU l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;
- 0.6 ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;
- 0.7 ATTENDU les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

PROPOSÉ PAR : Simon Valcourt

ET RÉSOLU :

D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

BACS VERTS (MATIÈRES RECYCLABLES)	BACS AÉRÉS BRUNS (MATIÈRES ORGANIQUES)	BACS GRIS (RÉSIDUS DOMESTIQUES)	
360 LITRES	240 LITRES	240 LITRES	360 LITRES
10	0	0	0

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Pour les bacs gris, le fournisseur retenu devra facturer individuellement chaque municipalité en fonction du nombre de bacs demandés;
- Pour les bacs bruns et les bacs verts, le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant (*inscrire une seule adresse par municipalité*).

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

17-11-233

**CENTRE D'ÉCOUTE MONTRÉGIE – BRISER L'ISOLEMENT
CHEZ LES AÎNÉS – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER**

Considérant que depuis plus de onze ans, le Centre d'écoute Montérégie travaille avec cœur afin de briser l'isolement chez les aînés, une cause préoccupante en cette période de vieillissement de la population;

Considérant que le Centre d'écoute offre des services gratuits et confidentiels aux aînés de la Montérégie;

13 novembre 2017

Considérant la demande de soutien financier reçu de cet organisme;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'offrir la somme de 100\$ au Centre d'écoute Montérégie afin de l'aider dans l'atteinte de ses objectifs.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

17-11-234

LEVÉE DE LA SÉANCE

À vingt heures trente (20h30), il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la présente séance.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce (^e) jour de _____ 2017.

Richard Veilleux, maire

Carole Thibeault, directrice générale
et secrétaire-trésorière adjointe